DEUX-SEVRES

## VILLE DE NIORT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

Votants: 42

Convocation du Conseil Municipal : le 17/09/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 24/09/2018

**SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018** 

Délibération n° D-2018-333

Qualité de l'eau du bassin d'alimentation des captages du Vivier et du Galuchet - Lancement d'une procédure d'aménagement foncier

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

#### Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

## Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Carole BRUNETEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jacques TAPIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal DUFORESTEL

### Excusés:

Madame Isabelle GODEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2018**

Délibération n° D-2018-333

<u>Direction Urbanisme et Action</u> <u>Foncière</u> Qualité de l'eau du bassin d'alimentation des captages du Vivier et du Galuchet - Lancement d'une procédure d'aménagement foncier

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le captage des eaux du Vivier est stratégique pour l'alimentation en eau potable du Sud Deux-Sèvres et fait partie des captages prioritaires Grenelle.

Le contrat « Re-Source » que porte le Syndicat des Eaux du Vivier a pour ambition de réaliser des actions programmées et concertées pour reconquérir la qualité d'eau brute exploitée, avec tous les acteurs du territoire.

Dans le cadre de ce contrat territorial 2016-2020 pour la qualité de l'eau du bassin d'alimentation des captables du Vivier et du Galuchet, le Département des Deux-Sèvres est porteur d'une démarche d'aménagement foncier sur tout ou partie des communes de Niort, Sciecq, Echiré, Saint-Gelais et Chauray. L'enjeu, sur ce captage prioritaire, est de limiter durablement les risques de pollutions agricoles en agissant sur la structuration du parcellaire d'exploitations.

La phase préalable à cette démarche est le lancement d'une étude réglementaire d'aménagement foncier portée par le Département des Deux-Sèvres, composée d'un état des lieux exhaustif et pluridisciplinaire du territoire permettant la construction d'un schéma directeur d'aménagement foncier sur un périmètre défini par les acteurs du territoire.

Une partie du territoire de la commune de Niort est concernée par ce périmètre d'étude, défini sous le terme « périmètre d'étude n°1 » indiqué sur le plan annexé aux présentes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'intérêt d'un aménagement foncier pour répondre en partie, aux enjeux exposés ci-dessus ;
- décider de solliciter le Conseil Départemental des Deux-Sèvres pour lancer une étude d'aménagement foncier sur la partie du territoire concerné de la commune de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces relatives à cette étude.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 3

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

# PERIMETRES D'ETUDE SUR LE VIVIER LOT n°3 (Périmètre n°1) et LOT n°4 (Périmètre n°2)

